

ANNEXE IV AINFORMATIONS A FOURNIR LORS DE LA NOTIFICATION

1. Motif de l'exportation de déchets.
2. Exportateur des déchets 1/
3. Producteur (s) des déchets et lieu de production 1/
4. Importateur et Eliminateur des déchets et lieu effectif d'élimination 1/
5. Transporteur (s) prévu (s) des déchets ou leurs agents, lorsqu'ils sont connus 1/
6. Pays d'exportation des déchets
Autorité compétente 2/
7. Pays de transit
Autorité compétente 2/
8. Pays d'importation des déchets
Autorité compétente 2/
9. Date (s) prévue (s) du (des) transfert (s), durée de l'exportation des déchets et itinéraire prévu (notamment points d'entrée et de sortie).
10. Moyens (s) de transport prévu (s) (route, rail, mer, air, voie de navigation intérieure, etc...)
11. Informations relatives à l'assurance 3/
12. Dénomination et description physique des déchets, y compris numéro y et numéro ONU, composition de ceux-ci 4/ et renseignements sur toute disposition particulière relative à la manipulation, notamment mesures d'urgence à prendre en cas d'accident.
13. Type de conditionnement prévu (par exemple vrac, fûts, citernes).
14. Quantité estimée en poids/volume.
15. Processus dont proviennent les déchets 5/
16. Classification des déchets conformément à l'Annexe II : caractéristiques de danger, numéro H, classe de l'ONU.
17. Mode d'élimination selon l'Annexe III.